

Filière : Travaux Publics

CAP Constructeur de route

Le métier

Bien que l'industrie routière soit très mécanisée (finisseur, pelle hydraulique, engins de compactage...), la qualité de finition de l'ouvrage dépend du savoir-faire manuel du constructeur routier.

A partir d'un terrassement fini, le constructeur de route pose différentes couches (de base, de liaison, de finition) et applique divers revêtements (béton, bitume, asphalte, gravillons...).

Quand il intervient sur une chaussée endommagée, il enlève la couche existante et la remplace par une autre.

Pendant les travaux, le constructeur peut être amené à raccorder les réseaux souterrains existants : eau potable et assainissement, par exemple.

Il pose les éléments de voirie : trottoirs, caniveaux, pavés, glissières de sécurité, mobilier urbain.

Avant les travaux, il pose les protections et met en place la signalisation temporaire du chantier.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Prévention Santé Environnement
- Mathématiques
- Sciences
- Travaux pratiques sciences
- EPS

Enseignement professionnel :

- Technique / Pratique
- Dessin
- Lecture de plan
- Atelier
- Technologie

Condition admission

- Sortie d'une classe de 3^{ème} de collège

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Poursuites d'études *

- CAP Constructeur en ouvrages d'art
- CAP Constructeur en canalisations des TP
- CAP Conducteur d'engins : TP et carrières
- BAC PRO Travaux Publics

* Au CFA BTP 57





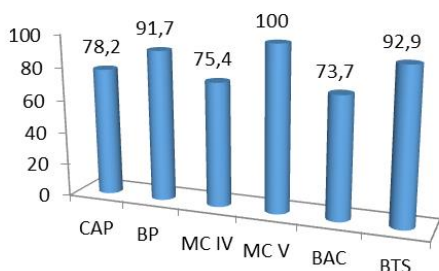
L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage

86% de réussite aux examens 2016

Les résultats aux examens 2016 en %



La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*.
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

